



Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 19/12/2019

ID : 063-200071199-20191217-CCPL_2019_168-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	34 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 10 décembre 2019
Date d'affichage : 10 décembre 2019

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Catherine FRADETAL (suppléante de Pascal LABBE), Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Annie HABRIAL (suppléant de Bertrand HANOTEAU), Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT,
David MOURNET a donné pouvoir à Yolande BURETTE,

Absents représentés

Éric GOLD, Bertrand HANOTEAU, Pascal LABBE.

Absents :

Josette BREYSSE, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Jean-Claude PAPUT.

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRENET

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-168 : PROJET DE L'ESPACE ENFANCE -JEUNESSE : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET
SOMMAIRE ET DEMANDES DE SUBVENTION (DETR, CONTRAT AMBITION
REGION, CTDD, CAF PUY-DE-DOME)

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Monsieur le Vice-Président présente le projet d'Avant-Projet Sommaire (APS) du futur Espace Enfance-Jeunesse à Aigueperse.

Sur la base du programme technique et fonctionnel, le cabinet d'architectes Perichon-Jalicon a réalisé un projet qui a été présenté lors de la réunion de la Commission Espace Enfance Jeunesse, le 15 novembre 2019. Suite aux remarques des élus de la commission, les nouveaux plans de

l'architecte seront présentés aux élus du conseil communautaire en vue de la validation de la phase APS.

Un point a également été fait sur l'état d'avancement du projet suite à l'organisation d'une opération de fouilles archéologiques pour la réalisation d'un diagnostic archéologique préventif prescrit par l'arrêté n°2019-242 du 8 mars 2019. Sous la responsabilité scientifique de Monsieur Fabrice GAUTHIER, les fouilles ont été réalisées du 5 au 12 novembre 2019. Le service régional de l'archéologie de la DRAC est en attente de son rapport.

Il a été proposé d'autoriser le président à déposer, à ce stade du projet, les demandes de subvention au titre de la DETR, du Contrat Ambition Région, du Contrat Territorial de Développement Durable et de la CAF du Puy-de-Dôme.

Au stade l'avant-projet sommaire, le plan de financement prévisionnel de l'opération pour les demandes de subvention est le suivant :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant €	%
Honoraires	252 190,00	DETR (30 % sur 500 000 € HT Plafond Travaux)	150 000,00	5,6724
Travaux (avec options rafraichissement et photovoltaïque)	1 877 000,00	Région - Contrat Ambition Région (30 % de 2 000 000 €)	600 000,00	22,6896
Mandat - Tirage	53 829,38	Département CTDD	861 120,00	32,5641
Imprévus - Actualisation - Révision	251 366,22	CAF	504 388,48	19,0739
Acquisitions	210 000,00	Autofinancement	528 877,12	20,0000
TOTAL	2 644 385,60	TOTAL	2 644 385,60	100,00

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant €	%
Mobilier - équipement intérieur, extérieur	100 000,00	CAF	80 000,00	80,00
		Autofinancement	20 000,00	20,00
TOTAL	100 000,00	TOTAL	100 000,00	100,00

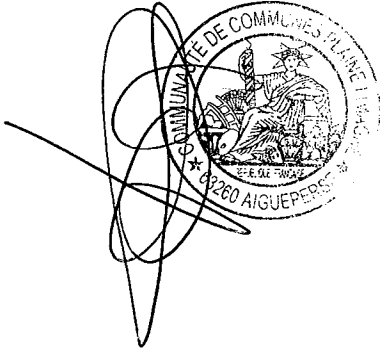
→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider l'Avant-Projet Sommaire,
- de valider le plan de financement prévisionnel et d'autoriser le président à déposer les demandes de subventions au titre de la DETR, du Contrat Ambition Région, du Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD – Département 63) et auprès de la CAF du Puy-de-Dôme.
- d'autoriser le président à mettre en œuvre cette décision et à l'autoriser à signer tout document afférent.

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le 19/12/2019
ID : 063-200071199-20191217-CCPL_2019_168-DE

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 19/12/2019
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

